



Remboursement par anticipation d'une dette

Par **binaire**, le 22/08/2019 à 07:58

Bonjour

J'ai remboursé par anticipation une dette (Intrum justicia) Celle-ci me dit par téléphone la somme à réglée avec deduction des intérêts, et maintenant elle me demande les intérêts; De plus le cheque que j'ai fait n'est toujours tiré.

Dans l'attente veuillez recevoir mes salutations

[quote]

quelle est votre question ?

[/quote]

Par **goofyto8**, le 22/08/2019 à 13:23

bonjour,

[quote]

Celle-ci me dit par téléphone la somme à réglée avec deduction des intérêts

[/quote]

Le remboursement anticipé d'une dette, qui nécessite un recalcul complexe de la dette et des intérêts, doit toujours se faire, après en avoir informé, à l'avance, le créancier et obtenu de celui-ci une pièce comptable .

En aucun cas, un simple appel téléphonique, ne peut, ni ne doit remplacer un décompte écrit.

Par **morobar**, le **22/08/2019** à **17:47**

Bonjour,

[quote]

J'ai remboursé par anticipation une dette (Intrum justicia)

[/quote]

Par anticipation alors qu'il s'agit d'une dette manifestement échue, générant des interets ?